

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DE 2^{ème} CATÉGORIE**

SESSION 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1 (concours externe)
Coefficient : 3 (concours interne)

RECTO

SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES

Ne retournez que suite au signal du responsable de salle

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 40 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Dans la perspective de l'ouverture d'une classe préparatoire internationale d'arts et design publique, vous rédigerez à l'attention du Président de votre établissement municipal (dans une ville moyenne d'environ 60000 habitants), exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'opportunité de cette ouverture et les différentes étapes nécessaires à sa mise en oeuvre.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande », *JORF*, 5 août 2020 – 2 pages
- Document 2 :** « Guide pratique d'instruction d'une demande d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique » – *DGCA* – janvier 2019 - 7 pages
- Document 3 :** « Le réseau des prépas publiques » (extrait) – *Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art* – édition 2019-2020 – 5 pages
- Document 4 :** « Charte de l'APPEA » (extrait) – *Association Nationale des Prépas Publiques aux Écoles Supérieures d'Art* – 3 pages
- Document 5 :** « Carte APPEA ANdEA » – *Association Nationale des Prépas Publiques aux Écoles Supérieures d'Art* – 1 page
- Document 6 :** « Procédure de candidature APPEA » – *Association Nationale des Prépas Publiques aux Écoles Supérieures d'Art* – 2 pages
- Document 7 :** « Livret de l'étudiant, Classe préparatoire internationale d'arts et design » – *Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire* – 2020/2021 – 10 pages
- Document 8 :** « Prépa aux écoles d'art, une année en immersion » – *L'oeil* – décembre 2018 – 7 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande

NOR : MICD2016907A

La ministre de la culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-5, R. 759-9 et suivants,

Arrête :

CHAPITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES D'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURANT UNE PRÉPARATION À L'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Art. 1^{er}. – La délivrance de l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le domaine des arts plastiques est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- 1° Une offre d'enseignements permettant une approche diversifiée des arts plastiques ;
- 2° La possibilité pour l'élève de développer, à travers ces enseignements, sa capacité d'autonomie artistique et de préciser son projet professionnel ;
- 3° La conclusion de partenariats avec des lieux d'exposition d'art contemporain et des musées dont au moins un ayant une offre suffisante dans la spécialité, prévoyant notamment une réservation prioritaire et des tarifs préférentiels afin de permettre aux élèves de développer leur pratique de spectateur et leur connaissance en histoire de l'art ;
- 4° La garantie de l'accès à des ressources documentaires notamment numériques ;
- 5° La mise en place d'une tarification pour les inscriptions et les droits de scolarité de tous les élèves, prenant en compte une tarification modulée sur critères sociaux.

Art. 2. – La délivrance de l'agrément est également subordonnée à :

- 1° L'exercice de la responsabilité pédagogique par un professionnel titulaire ou un contractuel de catégorie A ou d'un niveau de qualification équivalente ;
- 2° La sélection des élèves sur la base d'un entretien avec un jury d'enseignants, cet entretien pouvant être complété par la présentation de travaux et la réalisation d'une épreuve pratique ou théorique sur table. Lorsque le nombre de candidats est supérieur ou égal à deux cent cinquante, une présélection sur dossier peut être mise en place selon les modalités définies par l'établissement ;
- 3° La réunion d'un effectif global d'au moins quinze étudiants lors de l'année universitaire qui précède la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément ;
- 4° Organiser le cursus sur une année universitaire et dispenser au moins vingt-cinq heures de cours en moyenne par semaine pendant une année universitaire, hors des cours éventuellement dispensés en commun avec un autre cursus présent dans l'établissement ;
- 5° La mise à disposition de locaux et d'équipements permettant des pratiques d'ateliers diversifiées, la dispense de cours théoriques et la mise à disposition d'une documentation sur l'art moderne et contemporain.

ANNEXE

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier de demande d'agrément ou de renouvellement comprend les documents suivants :

1. L'établissement / Les établissements

- Pour les établissements relevant de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales, l'autorisation des instances délibérantes à demander l'agrément.
- Statuts.
- Conventions de partenariat, collaborations.
- Plan des locaux et liste des équipements.
- Dans le cas d'un agrément conjoint entre plusieurs établissements, les éléments suivants :
 - les apports en coopération (mise à disposition d'heures d'enseignements, de locaux notamment) ;
 - la répartition des responsabilités opérationnelles (admission des élèves, définition des programmes d'enseignement, validation des évaluations, attributions des bourses, notamment) ;
 - les conditions de mobilité des enseignants, les moyens mis en œuvre pour les déplacements des élèves entre les différents sites, la répartition cohérente entre les établissements des enseignements prévus dans la maquette.

2. Fonctionnement pédagogique des enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur

- Effectifs des élèves ou des étudiants, conditions et modalités d'admission.
- Maquettes pédagogiques, règlement des études, modalités de sélection et d'évaluation des élèves ou des étudiants, de suivi personnalisé.
- Modèle du dossier de suivi de l'élève ou de l'étudiant.
- Tableau statistique présentant les résultats des élèves ou des étudiants pendant les années couvertes par le précédent agrément le cas échéant, ou pendant les deux années précédant la demande, la liste des concours présentés, les concours réussis et l'établissement choisi par chaque élève ou étudiant, les éventuelles réorientations.

3. Equipe pédagogique

- Cadre d'emploi et qualification des enseignants et du responsable pédagogique (CV et copie des diplômes).
- Liste des intervenants ponctuels et leur CV.

4. Aspects administratif et financier

- Budget détaillé des enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Frais d'inscription et de scolarité et modalité de tarification sociale.

GUIDE PRATIQUE D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE D'AGREMENT des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

Ministère de la culture / Direction générale de la création artistique

Janvier 2019

Les textes encadrant l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

L'agrément repose sur un cadre législatif et réglementaire composé :

- **des articles 51 et 53 de la loi** n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifiant la partie législative du code de l'éducation.
L'article 51 codifié à l'article L 216-2 du code de l'éducation instaure des enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, crée une obligation pour les Régions de les organiser et une possibilité de les financer.
L'article 53 codifié à l'article L 759-5 du code de l'éducation instaure la procédure d'agrément des établissements dispensant des enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique (spectacle vivant et arts plastiques). Les étudiants qui suivent un enseignement préparatoire dans un établissement relevant des collectivités territoriales ont un droit à bourse sur critères sociaux du CROUS.
- **du décret en Conseil d'État n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique** (codifié dans la partie réglementaire du code de l'éducation) qui décrit l'offre de formation dans l'enseignement supérieur de la création artistique et définit les conditions générales d'agrément des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique ainsi que ses modalités de délivrance de renouvellement et de retrait.
- de **l'arrêté du 5 janvier 2018** qui vient préciser les conditions particulières d'agrément par domaine (arts plastiques et spectacle vivant) et par spécialité artistique : cirque, danse, musique, théâtre et art de la marionnette). L'arrêté précise également le contenu et les modalités de dépôts des dossiers de demande.

I - Objectifs et conditions de l'agrément

A/ La construction d'une offre nationale équitable

L'objectif de cet agrément est de proposer une offre publique d'enseignements préparatoires exigeante répartie équitablement sur le territoire national afin d'offrir à tous les jeunes les mêmes chances d'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain, notamment par l'ouverture de droit à bourse.

Une attention particulière doit donc être apportée aux établissements qui cherchent à accompagner les élèves les plus défavorisés et à ceux qui développent la mise en réseau des établissements.

L'article D.759-12) précise que l'agrément est accordé par la ministre chargé de la culture en tenant compte de l'offre de formation publique existante sur le territoire concerné. Ce qui implique, pour le spectacle vivant, de tenir compte dans l'instruction des demandes des orientations d'organisation des enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique définies, le cas échéant, dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles ainsi que du schéma départemental et, lorsqu'il existe, du schéma régional de développement des enseignements artistiques dans le domaine de la musique, du théâtre, du cirque et de la danse.

B/ Une attribution indépendante du statut juridique de la structure

L'agrément est ouvert à tous les établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques Qu'ils relèvent ou non de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales (cf. articles R- 759- 9 et R 759-10) et quel que soit leur statut juridique. Ainsi l'agrément peut aussi être délivré aux établissements publics nationaux ou aux établissements sous statut associatif. Cependant, seuls les élèves des établissements relevant des collectivités territoriales peuvent bénéficier du droit à bourse.

L'agrément peut être accordé conjointement à plusieurs établissements lorsque le cursus d'enseignement spécifique de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique résulte d'une convention entre ces établissements.

Dans ce cas une convention multipartite entre les établissements ou les collectivités territoriales doit être signée. La convention doit déterminer la dénomination des enseignements préparatoires et désigner un représentant chargé de déposer la demande d'agrément. La convention est établie pour une durée correspondant au minimum à celle de l'agrément demandé.

C/ Les principales conditions de délivrance

L'article D 759-11 du code de l'éducation précise les conditions générales que doivent respecter tous les établissements pour la délivrance de l'agrément

- Proposer depuis au moins une année scolaire révolue un cursus d'enseignement spécifique de préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique offrant des enseignements dans les domaines du spectacle vivant ou des arts

plastiques ; ce cursus favorise la pratique artistique et est ouvert aux formes diversifiées de pédagogies.

- Organiser une procédure de sélection pour accéder au cursus d'enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique.
- Réunir par cursus un effectif minimal d'élèves.
- Dispenser, selon les domaines, un nombre minimal d'heures de cours par semaine et par année scolaire.
- Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès des élèves qui pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou de handicap, sont éloignés de l'offre d'enseignement artistique.
- Développer des partenariats et des collaborations avec des établissements artistiques et culturels sur le territoire local ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.
- Disposer, pour chaque domaine et spécialité artistique faisant l'objet de la demande d'agrément, d'une équipe pédagogique comportant des enseignants fonctionnaires de catégorie A ou contractuels d'un niveau équivalent, dont un responsable pédagogique des enseignements, justifiant d'une qualification ou d'une expérience professionnelle déterminée par arrêté et associant des personnalités du milieu professionnel de la création.
- Disposer de locaux adaptés à l'offre d'enseignement.
- Offrir aux élèves scolarisés les conditions leur permettant d'achever des études secondaires.
- Faciliter l'accès des élèves scolarisés à des solutions d'hébergement.
- Délivrer une attestation de fin d'études détaillant les acquis de la formation qu'ils ont suivie.
- S'engager à respecter les obligations prévues à l'article D 759-16 relatives à l'accueil des élèves en provenance d'Établissement ayant perdu leur agrément.

Ces conditions constituent le socle commun à tous les établissements. Elles sont précisées et complétées par l'arrêté du 5 janvier 2018 pour chaque domaine et chaque spécialité.

Il conviendra donc de procéder à l'instruction des dossiers de demandes au regard des conditions prévues par le décret et par l'arrêté.

II - La procédure de dépôt et d'instruction des demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément

Cette procédure est précisée à l'article R-759-13 du code de l'éducation.

L'établissement qui effectue une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément doit l'adresser au préfet de région, à l'attention de la DRAC, par lettre recommandée avec avis de réception. Lorsque la demande d'agrément est présentée par plusieurs établissements liés par une convention un seul dossier est présenté au préfet de région.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, le préfet de région transmet le dossier au ministère chargé de la culture accompagné d'un avis d'opportunité motivé.

Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai de quatre mois à compter du jour de la réception de la demande d'agrément (dossier complet) pour prendre une décision.

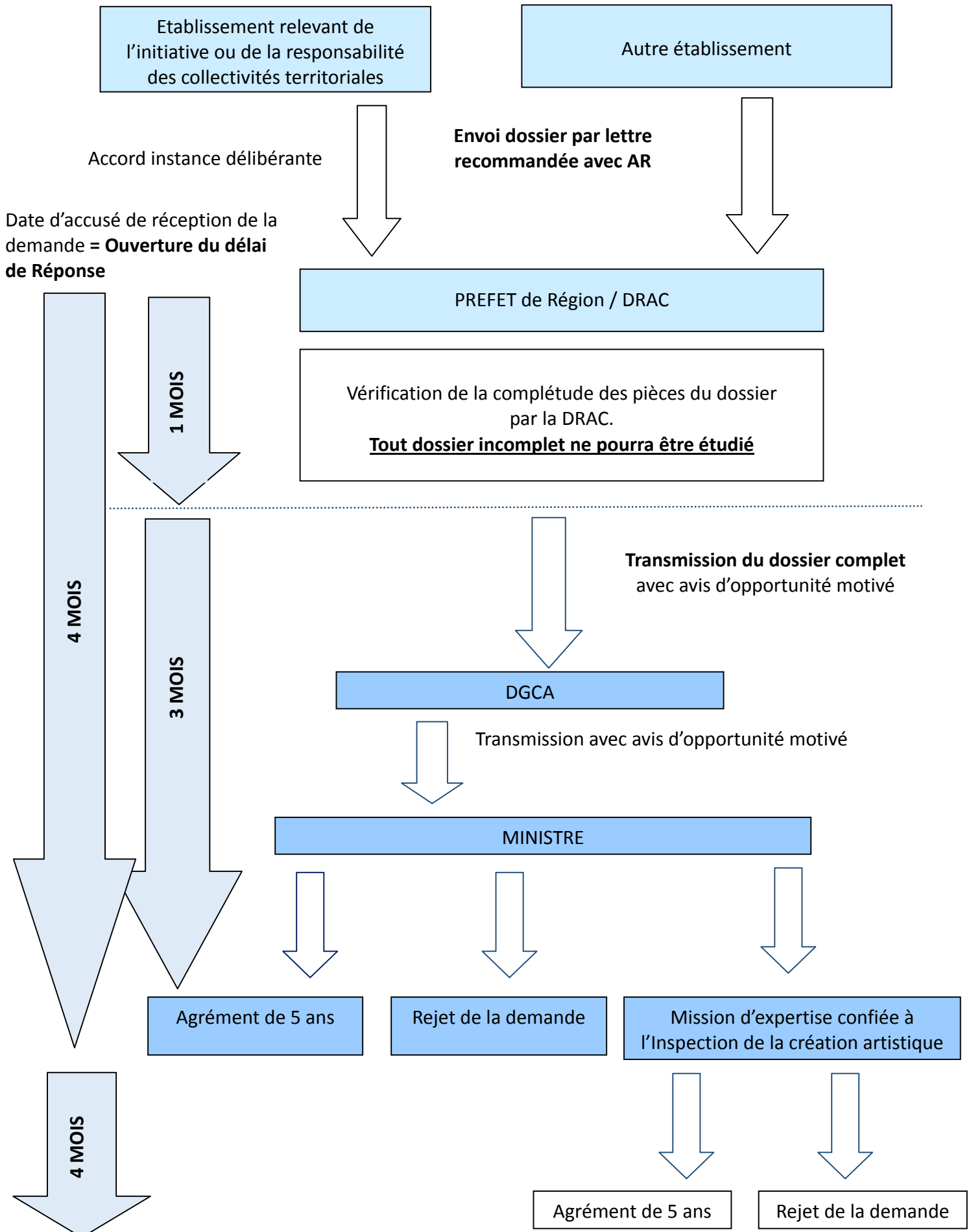
A l'issue de ce délai, le ministre chargé de la culture informe l'établissement demandeur de sa décision qui peut être soit :

- De délivrer l'agrément. Dans ce cas la décision fait l'objet d'un arrêté publié au Bulletin officiel du ministère de la culture.
- De rejeter la demande d'agrément. Dans ce cas, la décision doit être motivée.
- De diligenter une mission d'expertise chargée de poursuivre l'instruction de la demande d'agrément. Dans ce cas il dispose d'un délai supplémentaire de quatre mois pour notifier sa décision.

L'expertise est conduite par l'inspection de la création artistique de la direction générale de la création artistique.

L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans. Il est renouvelable dans les mêmes formes et conditions.

A/ Phasage de la procédure de dépôt et d’instruction des demandes d’agrément



B/ Les différentes étapes de dépôt du dossier de demande

ETAPE 1

Le dossier de demande doit être réalisé en **un exemplaire papier et sous forme de fichiers électroniques.**

ETAPE 2

Le **dossier papier** est envoyé par l'établissement par **lettre recommandée avec accusé de réception** au Préfet de région à l'attention de la DRAC.

ETAPE 3

Le dossier est envoyé **parallèlement sous format numérique à la DRAC**, au DRAC et chefs de pôle (annexe 1) **selon la numérotation des pièces** présentée dans l'annexe 2.

ETAPE 4

Le dossier est transmis pour **première instruction à la DRAC qui vérifie la complétude des pièces. L'accusé réception (numérique et papier) est délivré une fois le dossier complet, le délai de réponse est alors ouvert.**

ETAPE 5

Après traitement du dossier **la DRAC dépose les différentes pièces du dossier ainsi que son avis sur l'espace collaboratif** afin que la DGCA récupère le dossier pour traitement.

ETAPE 6

La DGCA envoie l'arrêté d'agrément ou un courrier de refus de la demande à l'établissement avec une copie à la DRAC.

PENSEZ A BIEN NUMEROTER LES PIECES DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS :

I - L'établissement / Les établissements

1.1 Pour les établissements relevant de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales l'autorisation des instances délibérantes à demander l'agrément

1.2 Statuts

1.3 Conventions de partenariat, collaborations

1.4 Plan des locaux et liste des équipements

Dans le cas d'un agrément conjoint entre plusieurs établissements

1.5 Les apports en coopération (mise à disposition d'heures d'enseignements, de locaux notamment)

1.6 La répartition des responsabilités opérationnelles (admission des élèves, définition des programmes d'enseignement, validation des évaluations, attributions des bourses, notamment)

1.7 Les conditions de mobilité des enseignants, les moyens mis en œuvre pour les déplacements des élèves entre les différents sites, la répartition cohérente entre les établissements des enseignements prévus dans la maquette.

**ATTENTION : LES PIECES DEMANDEES CI-DESSOUS (II, II, IV) DOIVENT ETRE FOURNIES PAR SPECIALITE
POUR LAQUELLE L'AGREMENT EST DEMANDE**

II - Fonctionnement pédagogique des enseignements préparatoires

2.1 Effectifs des élèves ou des étudiants, conditions et modalités d'admission

2.2 Maquette pédagogique, règlement des études, modalités de sélection et d'évaluation des élèves ou des étudiants

2.3 Modèle du dossier de suivi de l'élève ou de l'étudiant

Pour une demande de renouvellement

2.4 Tableau statistique présentant les résultats des élèves ou des étudiants pendant les années couvertes par le précédent agrément

2.5 Liste des concours présentés, les concours réussis et l'établissement choisi par chaque élève ou étudiant, les éventuelles réorientations

III - Équipe pédagogique

3.1 Cadre d'emploi et qualification des enseignants et du responsable pédagogique (CV)

3.2 Liste des intervenants ponctuels et leur CV

IV - Aspects administratif et financier

4.1 Budget détaillé des enseignements préparatoires

4.2 Frais d'inscription et de scolarité

Qu'est-ce que l'APPÉA ?

L'APPÉA, Association nationale des Prépas Publiques aux Écoles supérieures d'Art, créée en 2008, rassemble des écoles d'art réparties sur l'ensemble du territoire français autour d'une charte de qualité élaborée en concertation avec le ministère de la Culture.

Qu'est-ce qu'une prépa aux écoles supérieures d'art ?

Les classes préparatoires publiques accompagnent, après le bac, les élèves qui souhaitent intégrer l'une des 45 écoles supérieures d'art et de design françaises ou l'une de leurs homologues européennes. Elles leur permettent de découvrir les spécificités de ces écoles et les aident à préciser leur orientation selon leurs aptitudes et leur projet professionnel. En dialogue permanent avec les artistes, designers, critiques et historiens d'art qui composent les équipes pédagogiques, les étudiants peuvent évaluer et développer leur motivation, leur curiosité et leurs capacités. L'enseignement est ouvert à la diversité des pratiques artistiques telles qu'elles s'inscrivent aujourd'hui dans le large éventail des métiers de la création.

C'est un cursus d'une année scolaire, de septembre à mai, adapté au rythme des concours. C'est un temps d'immersion dans le champ de la création à raison de 25 à 35 heures de cours et d'ateliers par semaine. Dans une classe prépa de l'APPÉA, un étudiant peut bénéficier des bourses, de la sécurité sociale et des logements du CROUS.

Que fait-on en prépa «art» ?

Les classes préparatoires proposent un enseignement des arts plastiques et visuels à la fois pratique, théorique et technique ancré dans une culture d'atelier. Il s'appuie sur les disciplines traditionnelles (dessin, couleur, peinture, sculpture) autant que sur celles qui sont liées au traitement de l'image et du son et à l'usage des outils numériques comme la photographie, la vidéo, l'animation. Le design, l'architecture ou les pratiques relevant du domaine de la scène (scénographie, performance) sont également abordés.

L'ouverture aux cultures et aux formes de création contemporaines fait partie des enjeux de l'année. Elle se traduit notamment par des visites d'expositions, des cycles de conférences, des workshops, des voyages d'études, etc. Conciliant dynamique collective et suivi individuel, les classes préparatoires permettent aux étudiants de développer singularité et créativité tout en leur donnant les moyens de s'approprier un large spectre de langages artistiques. Chacun constitue ainsi un corpus diversifié de travaux personnels qui lui sera demandé lors des concours d'entrée aux écoles supérieures d'art.

Comment accéder à une prépa publique ?

Les classes préparatoires de l'APPÉA sont accessibles après le bac suite à une épreuve d'admissibilité et/ou un entretien de sélection centré sur les premières expérimentations et sur les motivations du candidat. Tous les types de bacs sont acceptés. Les notes du bac et le livret scolaire ne sont pas pris en compte. L'inscription aux épreuves de sélection s'effectue hors Parcoursup.

À quelles activités professionnelles ouvrent les écoles supérieures d'art ?

Délivrant des diplômes reconnus au grade de Licence et de Master, les écoles supérieures d'art et de design ouvrent à de multiples champs professionnels. Outre les activités d'artiste plasticien ou de créateur indépendant, un grand nombre de métiers nécessitent la polyvalence de compétences qu'apporte ce cursus dans les secteurs des arts visuels, de la communication, du design, du spectacle, mais également dans les champs de l'enseignement, de la médiation culturelle et plus largement dans le domaine des industries créatives et culturelles.

Quels droits de scolarité ?

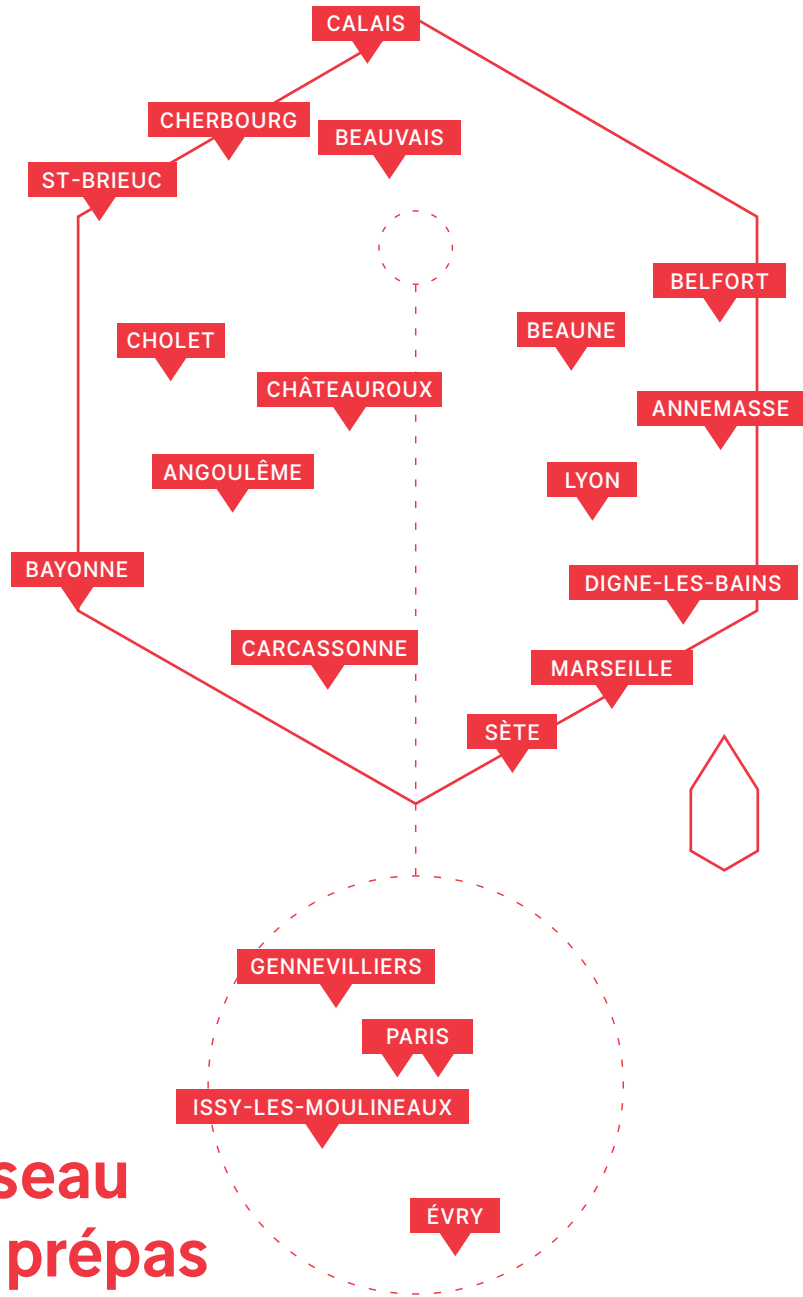
Les droits de scolarité varient selon les classes préparatoires de 250 € à un peu plus de 2 000 € pour l'année. Une partie du matériel est fournie par les écoles.

L'APPÉA reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Fondation d'entreprise Culture & Diversité. L'APPÉA est partenaire de l'ANdÉA - Association Nationale des Écoles supérieures d'Art - et membre du CIPAC.



www.appea.fr

A
—
P
—
P
—
É
—
A
—



**Un réseau
de 21 prépas
publiques
Art & Design**

**Édition
2019-2020**

Angoulême

T. 05 45 94 00 76
ecole.dart@grandangouleme.fr

Anemasse

T. 04 50 37 21 89
ebag@annemasse-agglo.fr

Bayonne

T. 05 59 59 48 41
contact@esa-paysbasque.fr

Beaune

T. 03 80 24 56 96
ecolebeauxarts@beaunecoteetsud.com

Beauvais

T. 03 44 15 67 06
eab@beauvaisis.fr

Belfort

T. 03 84 36 62 10
e.art@wanadoo.fr

Calais

T. 03 21 19 56 60
ecole.art@grandcalais.fr

Carcassonne

T. 04 68 10 56 34
eba@carcassonne-agglo.fr

Châteauroux

T. 02 54 22 40 20
embac@chateauroux-metropole.fr

Cherbourg

T. 02 14 37 25 50
info@esam-c2.fr

Cholet

T. 02 72 77 23 40
ecoledart@chloletagglomeration.fr

Digne-les-Bains

T. 04 92 31 34 59
ecoleart@idbl.fr

Évry

T. 01 60 78 76 81
aap@grandparissud.fr

Gennevilliers

T. 01 40 85 67 40
embamanet@ville-gennevilliers.fr

Issy-les-Moulineaux

T. 01 41 23 90 50
lesarcades@ville-issy.fr

Lyon

T. 04 78 92 94 57
prepa@ensba-lyon.fr

Marseille

T. 04 91 82 83 49
averan@esadmm.fr

Paris

ABA > T. 01 42 76 74 94
dac-aba@paris.fr

—
VIA FERRATA > T. 01 47 03 50 34
infoviaferrata@gmail.com

Saint-Brieuc

T. 02 96 01 26 56
beaux-arts@saint-brieuc.fr

Sète

T. 04 99 04 76 10
ecolebeauxarts@ville-sete.fr

Plus d'infos sur www.appea.fr

Charte de l'APPÉA

I - L'établissement

Statuts et activités et convention

- Établissement autonome ou en régie directe, financé principalement par des fonds publics (régie directe municipale ou autre collectivité, association, EPCC...).
- Établissement développant des activités dans le champ des pratiques amateurs et périscolaires et/ou de l'enseignement supérieur et/ou de la formation professionnelle artistique.
- Établissement inscrit dans le tissu artistique et culturel local, développant des actions en partenariat, et entretenant notamment des contacts privilégiés avec au moins une école supérieure d'art de proximité (rencontres, échanges, projets en communs, participation à des instances de gouvernance...).

Gouvernance

- Un responsable en charge de la direction pédagogique de la classe préparatoire (poste de catégorie A ou assimilé), assisté au minimum d'un secrétariat administratif ou pédagogique.
- Instances favorisant un fonctionnement pédagogique collégial.

Locaux, équipements

- Un atelier/espace réservé aux travaux de la classe préparatoire
- Des espaces de travail permettant la découverte de divers modes d'expression plastiques (volume, peinture, gravure...)
- Un accès à un espace de documentation
- Un équipement multimédia

Outils d'information

- Un site Internet (au moins sur le site portail du réseau des écoles préparatoires publiques)
- Une journée Portes Ouvertes
- Une plaquette
- Un livret annuel de l'étudiant : présentation de la classe préparatoire, règlement intérieur, informations pratiques, vie étudiante, programme des enseignements...
- Mise en place d'un observatoire des élèves : recueil de données sur le parcours des élèves en amont et en aval de la classe préparatoire.

Frais d'inscription et de scolarité

Le montant des frais d'inscription et de scolarité est spécifique à chaque école et révisable annuellement. Il doit entrer dans une logique d'esprit « service public ».

II - L'équipe pédagogique

Statut des enseignants (intervenants titulaires et intervenants extérieurs)

Le statut des enseignants doit être conforme à la législation et au droit du travail.

Qualification des enseignants

- DNSEP ou équivalent
- Master en histoire de l'art, arts plastiques, philosophie...
- Personnalité insérée dans le milieu professionnel de la création par une pratique ou une écriture personnelle reconnue.

Composition des équipes

L'effectif des enseignants doit, en tout état de cause, garantir un taux d'encadrement conforme aux exigences pédagogiques définies selon le projet de l'école, les professeurs enseignent leurs spécificités en rapport avec leur travail personnel.

III – Le fonctionnement pédagogique de la classe préparatoire

Effectifs, conditions et modalités d'admission

- Effectif minimum de 15 élèves.
- Les élèves sont âgés de 17 à 25 ans et titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent). Des dérogations sont possibles au cas par cas.
- La sélection des élèves se fait sur entretien de motivation et d'orientation, et éventuellement sur épreuves, avec un jury d'enseignants et présentation d'un dossier de travaux plastiques afin de clarifier leurs orientations.

Déroulement du cursus

- Calendrier des cours : cursus à temps plein, de septembre à mai (à partir des vacances de printemps, renforcement du suivi individuel et du tutorat) 32 semaines de cours et workshops.
- Modalités d'évaluation : au minimum, en amont de la période des concours, deux évaluations collégiales devant un jury d'enseignants, dont une présentation du dossier. La participation à ces bilans d'une personnalité extérieure à l'école est fortement encouragée (par exemple un enseignant ou directeur d'une école supérieure d'art). Les critères d'évaluation et les observations du jury sur leur présentation sont communiqués et expliqués aux élèves.

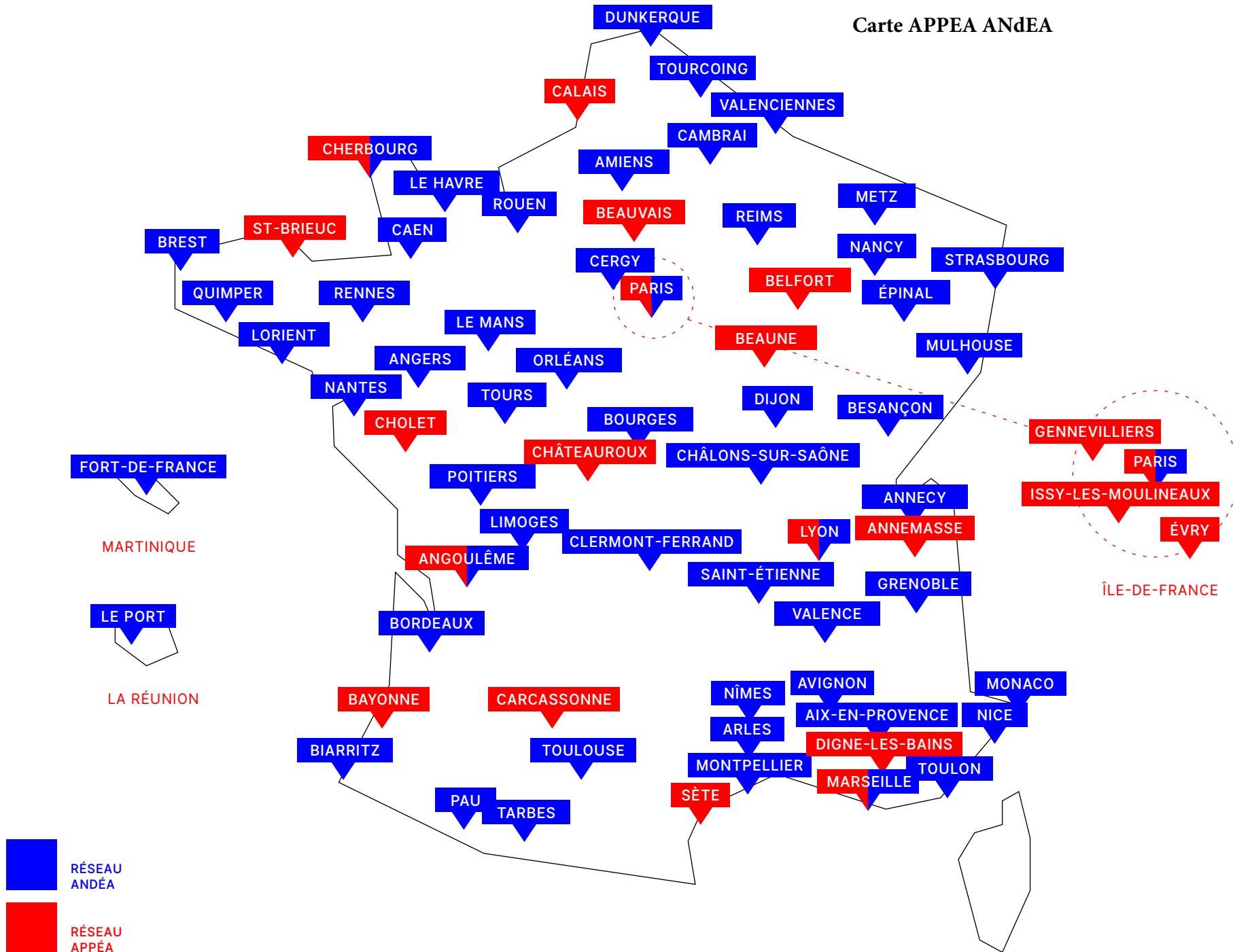
Objectifs pédagogiques

- Engager chaque élève dans une dynamique de travail en lien avec les pratiques contemporaines lui permettant de préciser ses choix d'école supérieure et affiner son orientation ;
- Lui fournir les apports de culture générale indispensables à l'ouverture d'esprit et à l'expression orale ;
- Favoriser l'acquisition de bases pratiques, théoriques et techniques et la construction d'un corpus diversifié de travaux personnels en vue de la préparation aux concours.

Contenus pédagogiques

- Enseignements de base ou fondamentaux : histoire de l'art, dessin, couleur, volume, image... ;
- Au moins un atelier de pratique artistique complémentaire : photographie, vidéo, céramique, gravure, design, installation, multimédia, performance, design de paysage urbain... ;
- Au moins un enseignement théorique complémentaire : anglais, culture générale, AVA (analyse, verbalisation, argumentation) ;
- Information sur les écoles supérieures d'art, accompagnement de l'orientation ;
- Activités culturelles : cycle de conférences, sorties, voyages d'études, visites d'expositions... ;
- Rencontres avec des artistes à l'occasion de workshops, stages, conférences, performances, résidences ou expositions... ;
- Rédaction de projets d'atelier, en précisant objectifs, méthodologie, réalisations artistiques.

Carte APPEA ANdEA



Procédure de candidature

De la candidature à l'adhésion : les différentes étapes

1. Envoi par la présidence ou le Conseil d'administration du dossier de candidature à l'école intéressée.
2. Réception de la lettre d'adhésion et du dossier respectant le cahier des charges (pièces obligatoires à fournir) par le Conseil d'administration.
3. Envoi du dossier de candidature par le Conseil d'administration aux membres du réseau pour examen.
4. Programmation d'une visite de courtoisie par les classes préparatoires du secteur géographique de la candidature (deux membres du réseau au minimum).
Un rapport est émis et transmis au Conseil d'administration à la suite de cette visite.
5. Courrier retour du Conseil d'administration à la classe préparatoire postulante faisant suite au dossier de candidature et au rapport de visite.
Remarque et/ou rendez-vous pour une audition.
6. Rectifications, rajouts, corrections si besoin apportés au dossier.
7. Audition en Conseil d'administration et vote.

Pièces et dossiers à fournir

Un courrier de demande d'adhésion du/de la président.e de l'établissement ou de la collectivité précisant notamment le nom du/de la responsable à qui sera délégué le pouvoir de vote et de représentation au sein de l'assemblée générale de l'APPÉA en cas d'acceptation de l'adhésion.

Établissement

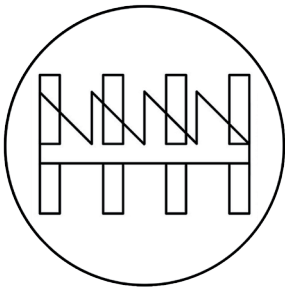
- Statut de l'établissement
- Présentation du projet d'établissement et ses orientations (*trois pages*)
- Organigramme administratif du personnel affecté à la structure : *enseignants (avec leurs spécificités disciplinaires et artistiques), direction, coordinateur, personnel administratif, technicien, documentaliste, etc.*
- Descriptif du bâtiment : *nombre d'ateliers, les ateliers techniques et leurs spécificités, salle de conférence, salle d'exposition, bibliothèque/centre de documentation, salle multimédia etc.*
- Descriptif des équipements techniques : *informatique, photo/vidéo, gravure, céramique, volume/sculpture, etc.*
- Outils de communication : *site Internet, plaquettes, flyers, blogs, livret de l'étudiant.*

Classe préparatoire

- Antériorité (*nombre d'année d'existence de la prépa*)
- Modalités de recrutement des élèves
- Elèves concernés (*âge, diplôme, etc.*)
- Effectifs sur les deux dernières années
- Résultats aux concours (sur deux promotions) : *nombre de concours présentés et réussis par élève, nom des établissements*
- Equipe enseignante : *nombre, statut, grade si titulaire, spécificités disciplinaires, qualification / diplôme pour chacun d'entre eux, cv, nombre d'heures en prépa par enseignant*
- Journées portes ouvertes spécifiques classe prépa ? Exposition spécifique classe prépa ?
- Activités complémentaires proposées : *voyages, workshops, conférences, expositions etc.*
- Partenariats et conventions avec d'autres institutions culturelles (*ex : centres d'art, Frac, écoles d'art supérieures, théâtre, médiathèque etc.*)
- Grille tarifaire

Pédagogie :

- Emploi du temps hebdomadaire, calendrier des cours et durée de la formation (*sur l'année et par semaine*)
- Objectifs et contenus de la formation
- Organisation, objectifs et contenus pédagogiques
- Déroulement et organisation des études sur l'année
- Les mises en situation de concours, jurys, épreuves plastiques, épreuves théoriques (*leurs nombres et leurs modalités*) et plus généralement les modes d'évaluation et de suivi des étudiants : *sous quelle forme, en présence de qui, avec quel document, combien de fois dans l'année.*
- Aide à l'orientation et sous quelle forme.



Livret de l'étudiant

2020/2021

Classe préparatoire internationale d'arts et design

Les Ateliers de l'Estuaire

– site Saint-Nazaire



Photo Carole Rivclin

Édito

L'école des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à l'enseignement supérieur artistique et à la recherche en arts visuels, réparti sur deux sites : le site de Nantes dédié à l'enseignement supérieur et le site de Saint-Nazaire à l'enseignement préparatoire.

La classe préparatoire, les Ateliers de l'Estuaire, située en centre-ville de Saint-Nazaire propose une formation préparatoire aux concours d'entrée des écoles supérieures d'arts et de design.

Cette formation a reçu l'agrément du Ministère de la Culture.

Dans le cadre de sa convention d'association, les crédits attribués en classe préparatoire sont reconnus par l'université de Nantes et permettent une entrée en L2 pour les étudiants souhaitant poursuivre un cursus universitaire à Nantes (sous réserve du passage en commission d'admission).

Cette formation est destinée à des étudiants post-bac nationaux et internationaux de 17 à 25 ans.

Durant une année scolaire, de fin août à début mai, les étudiants reçoivent un enseignement spécifique afin de développer un travail personnel révélant une réelle motivation pour des études supérieures artistiques.

Les étudiants français et étrangers désirant intégrer des écoles supérieures d'arts et de design, reçoivent un enseignement pratique et théorique leur permettant de se présenter aux concours d'entrée dans ces écoles supérieures.

Le site de Saint-Nazaire dispose d'équipements adaptés, tels que des fours pour la cuisson des céramiques, d'un atelier de gravure équipé de deux presses taille douce, d'un atelier numérique regroupant 12 postes de travail équipés de logiciels spécifiques, adaptés à l'apprentissage et la création dans le domaine des arts visuels et du multimédia, de matériels audiovisuels et informatiques performants.

Une bibliothèque comprend un fonds d'ouvrages spécifiques aux Beaux-Arts et arts appliqués.

Objectifs de la formation

Les étudiants doivent, à l'issue de l'année préparatoire, être en mesure de :

- Confirmer une orientation vers des formations artistiques supérieures ;
- Connaître les écoles supérieures d'arts et de design et les options qu'elles proposent, afin d'augmenter leurs chances d'intégrer celle qui correspond à leur profil et à leur projet ;
- Élaborer un ensemble de travaux singuliers en relation étroite avec les enjeux de la création contemporaine et d'apprendre à en parler avec les acteurs de l'art (artistes, designers, critiques, historiens, etc.) qui composent les jurys des écoles supérieures d'arts et de design.

Enseignement

Théorique et pratique d'environ 26h30 de cours hebdomadaires, du lundi au vendredi. Ce temps plein est entièrement consacré à des ateliers et à des cours encadrés et obligatoires :

- Dessin, couleur, espace volume, sculpture, design d'objets, design d'espaces, techniques d'impression, multimédia (vidéo, son, photo), histoire de l'art, actualités artistiques, recherche et création..., langues anglaise et française.
- La classe préparatoire les Ateliers de l'Estuaire étant située à proximité du centre d'art contemporain Le Grand Café, les étudiants rencontrent les artistes et les commissaires d'expositions invités.
- Un partenariat avec le cinéma Jacques-Tati, scène nationale de Saint-Nazaire permet aux étudiants de s'investir dans la programmation de films au sein même du ciné-club.
- Des workshops encadrés par les enseignants artistes de l'enseignement supérieur sont programmés sur quatre sessions d'une semaine.
- Un voyage d'étude est organisé en vue de confronter les étudiants aux diverses formes artistiques.
- Des rencontres avec des anciens étudiants et des présentations des écoles supérieures d'arts et de design ponctuent l'année scolaire.

Évaluation

L'évaluation du travail s'effectue sous forme d'un contrôle continu, auquel s'ajoutent deux bilans permettant à chaque étudiant de présenter l'ensemble de ses travaux devant un jury lors d'une mise en situation préparant aux entretiens oraux des concours d'admission des écoles supérieures d'arts.

Les critères retenus sont les suivants :

- Présence et assiduité
- Investissement et participation
- Méthodologie du travail et mise en œuvre
- Production

Cours pratiques

DESSIN

Observation/expérimentation et protocole rythment les ateliers hebdomadaires, afin d'accéder progressivement à un usage singulier du dessin.

Les situations physiques (intérieur/extérieur) permettent à l'étudiant de découvrir et de nourrir sa propre curiosité ainsi que sa mémoire visuelle.

Le dessin est ainsi appréhendé comme moyen d'expression intime (carnet), spontané ou formel.

COULEUR

Cet atelier a pour objectif de consolider et développer les acquis des étudiants, en investissant le champ des possibles lié à la pratique picturale et de leur proposer des situations de recherches et d'expérimentations.

Exploration d'un ensemble de problématiques spécifiques à la compréhension et à la pratique de la couleur directement liée à l'expression picturale.

ESPACES/VOLUMES

Ce pôle rassemble les pratiques artistiques liées à l'espace :

- l'espace construit sous ses différentes formes : sculpture, design d'espace, scénographie.
- l'espace comme support et sujet de travail : présenter l'espace, travail *in situ*.
- l'espace comme élément de médiation et de présentation du travail.

Sculpture/Design d'objets

Les étudiants suivent des apprentissages techniques (modelage, taille, assemblage, base du moulage), liés à des propositions de travail issues d'observations lors de déplacements dans la ville.

Ces apprentissages participent à des recherches d'expérimentations pour aboutir à une production singulière passant de l'objet à la sculpture, ou à l'installation.

Initiation au design d'espace

L'atelier porte un regard sur l'environnement du quotidien, les espaces à vivre et à voir (constructions architecturales, aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs, scénographies...).

Il est proposé une réflexion sur la création d'espaces éphémères ou évolutifs, ainsi que sur la conception de réalisations durables en intégrant à chaque fois une vision plastique qui situe et interroge la place de l'utilisateur ou du spectateur.

En pensant les grandes composantes d'une construction : l'assemblage de volumes, l'aménagement de l'espace, les étudiants sont amenés à comprendre et à maîtriser les étapes d'un projet « architectural » en se posant les questions fondamentales (implantation, flux, forme/fonctionnalité, ambiance, expérience vécue par le spectateur).

TECHNIQUES D'IMPRESSION

Découverte et mise en œuvre des techniques d'impression correspondant au domaine de l'estampe, des multiples et de l'édition.

Les créations réalisées par les étudiants relèvent d'une sensibilisation à l'expérimentation de l'image encrée et imprimée. Les outils et supports sont au service des projets des étudiants, projets qui prennent la forme de tirage(s) à la feuille, de revues collectives, d'illustrations, de livres-objets, d'installations, d'éditions artistiques, de fanzines...

MULTIMÉDIA

Vidéo/Photo/Son

Cet atelier a pour objectif l'acquisition des fondamentaux liés aux domaines de la vidéo, de la photographie, du son, de la couleur, de la lumière et de l'art vidéo : Découverte de la colorimétrie; travail de la lumière et de la couleur en vidéo comme puissances plastiques et fictionnelles dans une courte réalisation vidéo. Les étudiants, suite à un travail de prises de vues dans l'espace urbain expérimentent les jeux possibles avec la colorimétrie vidéographique et peuvent proposer des conditions de projections particulières: écrans construits, surfaces, volumes ou lieux spécifiques de présentation.

→ Relais vidéos

Découverte des bases de la prise de vues, du découpage et du montage par la réalisation d'un court projet vidéo associant images réalisées par les étudiants et extraits de films proposés par l'enseignant. Les étudiants, à partir de ces éléments hétérogènes, expérimentent les jeux d'enchaînements, de discontinuités, de collages, de simultanés... Ils doivent définir une intention, un parti-pris, une contrainte comme orientation de leur réalisation.

→ Image sonore, bruit, silence, voix et musicalité

Initiation au travail du son, ses propriétés, qualités et perceptions associées à l'image. Les étudiants commencent un projet vidéo par la réalisation d'enregistrements sonores où la relation son/image est expérimentée et questionnée en s'appuyant sur la visualisation d'extraits d'œuvres vidéo ou cinématographiques. Les sons peuvent être produits, enregistrés, modifiés, spatialisés... pour ainsi jouer avec les images associées, choisies ou filmées dans un second temps.

Multimédia

Apprendre progressivement à concevoir des représentations visuelles ayant sens, par l'expérimentation et grâce à l'apprentissage des différentes techniques de captation audio et de réalisation d'images.

En partant d'une série d'images, réalisation d'une création sonore qui aborde le texte oral, le son d'ambiance, la musicalité.

Un assemblage multimédia est envisagé sous la forme en relation avec le projet de l'étudiant (documentaire, installation, vidéo, carte postale sonore, feuilleton radiophonique...).

Recherches et expérimentations personnelles

RENCONTRES / BILANS / PERSPECTIVES

Temps d'échange et de dialogue, le cours permet de familiariser les étudiants aux méthodes de l'analyse de leurs travaux. Cette approche développe leur capacité à formuler verbalement ce qui est en jeu dans leur production, c'est-à-dire soutenir son point de vue, affirmer ses choix, amener et justifier ses références, afin de définir la singularité de leur travail.

Une alternance de présentations orales, individuelles et personnelles en atelier ainsi que des rencontres avec des professionnels de l'art permettent d'envisager l'orientation des étudiants.

Cet atelier est source de débats et d'échanges critiques individuels et collectifs.

Les séances d'accrochage (de travaux) permettent à l'étudiant de se confronter aux questions de construction/production et de mise en espace du travail.

Enfin, le regroupement des productions aboutit à la construction d'un dossier personnel pour chaque étudiant.

RECHERCHE ET CRÉATION

Une production s'appuyant sur deux thématiques qui sont successivement proposées et à partir desquelles les étudiants doivent faire apparaître des pratiques transversales, c'est-à-dire convoquer plusieurs médiums. L'objectif de cette première période est de se confronter à des méthodologies de création et aux questions relatives au développement d'un travail personnel en mesurant les écarts entre les intentions et les premières réalisations.

Sciences humaines Histoire et théorie

HISTOIRE DE L'ART ET CONTEMPORAIN

Histoire de l'art moderne et contemporain

Un séminaire au musée d'arts de Nantes et l'analyse sur site d'une sélection des œuvres emblématiques de la collection permettent une entrée en matière qui retrace les enjeux principaux de l'histoire de l'art, des primitifs au XXI^e siècle. Cette étape préliminaire est suivie d'un enseignement de l'histoire occidentale de l'art moderne et contemporain à travers une approche croisée, chronologique et thématique. Les principaux présupposés conceptuels et matériels mis en œuvre dans les processus artistiques sont appréhendés. L'institution des « Beaux-arts » et son glissement vers le domaine élargi des arts plastiques seront observés et analysés ainsi que la notion de contemporain dans l'art.

Les bases méthodologiques de l'analyse d'une œuvre sont acquises dès le premier semestre, afin que chaque étudiant puisse acquérir une autonomie dans son approche de l'histoire de l'art. Un tableau chronologique collaboratif est réalisé au fur et à mesure des acquisitions.

Actualités artistiques

Visites d'expositions et rencontres avec des professionnels de l'art contemporain forment le matériel de réflexion du cours sur les actualités artistiques. Il permet d'observer l'art contemporain et ses expériences sur ses terrains de production et de diffusion. Les objectifs du cours sont de s'exercer à l'analyse critique à travers l'observation et la verbalisation et de conduire chaque étudiant à interroger sa propre pratique afin de construire un argumentaire qui situe son projet.

Revue de presse, exposés, entretiens avec des acteurs de l'art contemporain accompagnent ce programme de visites.

Langues vivantes

ANGLAIS

→ Objectifs

Pratique de l'anglais oral liée à l'art contemporain.

Les cours ont pour thèmes les événements culturels et artistiques actuels du monde anglo-saxon, les artistes anglophones contemporains, l'actualité et la culture générale plus large pour permettre aux étudiants de tenir une conversation avec un anglophone sur des thèmes variés.

→ Modalités pédagogiques – Cours obligatoire

Les cours sont dispensés en deux groupes de 20, de niveaux hétérogènes. L'accent est mis sur la participation orale de chaque étudiant à partir de ressources variées telles que des textes d'art, d'articles de presse, d'images, d'extraits audio et de documents vidéo.

FRANÇAIS

→ Compétences écrites en contexte : 4h / semaine

Travailler la compréhension et l'expression écrites par niveaux à partir de documents autour de l'art et du monde artistique, acquérir du vocabulaire en lien avec les domaines artistiques.

Préparer aux examens nationaux de type DELF, TCF.

→ Compétences orales en contexte : 4h / semaine

Travailler la compréhension et l'expression orales par niveaux à partir de documents autour de l'art et du monde artistique, acquérir du vocabulaire en lien avec les domaines artistiques.

Préparer aux examens nationaux de type DELF, TCF.

→ Culture et civilisation : 1h30 / semaine

En lien avec le cours d'histoire de l'art, découvrir les périodes de l'histoire française et occidentale (1^{er} semestre) puis travailler sur des thèmes de vie quotidienne (politique, système éducatif, médias...)

→ Français de spécialité : 3h / semaine

Les étudiants travaillent l'acquisition d'un vocabulaire spécifique selon le groupe choisi (art, design, architecture), afin de présenter, commenter et référencer à l'oral comme à l'écrit leurs propres travaux et ceux de l'ensemble du groupe.

Workshops Artistes invités

COLLAGES

Cécile Paris – Bruno Persat

Les questions médiatiques de l'actualité et ses représentations dans la presse sont abordées: compilation de journaux, inventaire des *news*, des iconographies, reproduction des formes, en se réappropriant des récits qui nous traversent.

À partir d'Actuel, revue des années 1970 à 1990, mais aussi en tenant compte de ce qui se passe au moment où l'on parle, ce qui est effectif et qui s'oppose ainsi à la notion de « virtuel », l'idée est de travailler sur des images d'actualité, choisies en début de workshop, soit sur internet (médias en ligne, réseaux sociaux, etc), soit sur des journaux et magazines collectés.

À partir de ces images, une réflexion sur des notions d'appropriation, de circulation, de vitesse, de collection est abordée pour être réinterprétée et « déplacée ».

A partir d'images papier, catalogues, magazines, photos, cartes postales, flyers, collections d'images... réalisation d'un travail sur divers formats et différentes situations : silence, musique, promenade...

HABITER LE MONDE

Fabrice Azzolin

Le workshop prend en compte les recherches artistiques personnelles des étudiants axées autour d'une ou plusieurs questions importantes de la création artistique.

- Doit-on opter pour une économie de moyens, faire attention à ne pas gaspiller ?
- Est-il préférable de ne pas se spécialiser, d'utiliser plusieurs modes d'expression plutôt qu'un seul ?
- Pouvons-nous détruire, et si oui : quoi et comment ?
- Quelle est la part de l'écrit dans la création plastique, et en amont de celle-ci ?
- En quoi pouvons-nous croire ?
- Quelle est la fonction de l'Art ?
- Faut-il accepter l'erreur, l'approximation, l'accident ?

AVEC 2

Claire Maugeais

Découverte de l'environnement : la ville et plus particulièrement le port.

Saint-Nazaire a été reconstruite après la seconde guerre mondiale. Comment pourrions-nous imaginer le Saint-Nazaire du futur en prenant en compte les nouvelles technologies et les changements de climat annoncés ?

Méthode de travail : déplacement dans la ville durant lequel chacun sera amené à glaner suivi d'un atelier de transformation et de production. Temps de recherches en groupe et temps de productions individuelles. Réalisation d'un ensemble de pièces réunies pour reformer un paysage.

Découverte de l'environnement immédiat de l'école de Saint-Nazaire (le port) avec un appareil photo (téléphone portable). De retour à l'atelier, travail d'imagination sur une forme d'habitat en utilisant l'objet choisi et les photographies.

OBJETS RÉCITS ACTIONS ET AUTRES AVATARS

Georgia Nelson et Daniel Perrier

Le workshop propose aux étudiant-es d'expérimenter et de créer des récits et des actions imaginés à partir d'objets plus ou moins familiers, proches, nécessaires, autobiographiques, désirés, détestés, convoités, empruntés, cachés, etc.

Aller de la forme autobiographique possible à la fiction la plus débridée, en passant par la création d'avatars improbables qui constituent autant d'éléments à mettre en chantier dans un ensemble de formes performatives individuelles et/ou collectives.

FICTIONS, NARRATIONS ET AUTRES RÉCITS

Luc Barbier

Le dessin est un moyen d'expression commun à tous les créateurs et un langage universel présent dans toutes les cultures. Que le dessin existe de façon autonome ou qu'il soit une étape du processus créatif, il est un réel laboratoire de création, étroitement lié à toutes les disciplines et à tous les supports. L'histoire de l'art révèle que le dessin tient aussi bien du geste que de la pensée. Le dessin contemporain établit de nouveaux rapports entre le mouvement, l'espace et le temps. Évoquer le dessin serait finalement convoquer l'écriture, tant il est vrai que ces deux vocables sont liés à une étymologie grecque commune - graphein - qui signifie «écrire» et d'où sont issus «graphisme», «graphie», «graphique », et que l'un et l'autre ont cheminé de pair dans le tracé de la ligne et dans l'inscription de signes.

UN VÊTEMENT D'ARTISTE

Michel Aubry

Depuis toujours les artistes se représentent, comme en attestent leurs autoportraits. Parfois même ils se mettent en scène à l'aide d'accessoires vestimentaires, comme Albrecht Dürer en 1500 dans son autoportrait portant un manteau avec col en fourrure, ou Alexandre Rodtchenko en 1922 photographié dans son « costume de fonction » constructiviste.

Plus près de nous, Joseph Beuys s'était composé un personnage caractérisé par son blue jeans, son chapeau et son gilet de pêcheur.

Pendant ce temps il sera question de réfléchir, de projeter, de concevoir et aussi de réaliser ce que représente pour vous, dans le monde contemporain, un vêtement d'artiste.

Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent sur le site de l'école : www.beauxartsnantes.fr à partir du mercredi 8 janvier 2020.

Des entretiens sont proposés aux candidats de février à juin 2020. Le jury évalue les connaissances, la curiosité et les motivations du candidat. La présentation d'un dossier de travaux est attendu afin d'évaluer l'univers artistique du candidat.

→ CVEC

Attestation Contribution Vie Etudiante et Campus, d'un montant de 91 € pour les non boursiers et gratuit pour les boursiers obligatoire pour l'inscription définitive. Paiement à effectuer à partir du 1^{er}/07/2020 en se connectant sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

→ Droits d'inscription

Pour les étudiants internationaux, consulter le site nantesinternationalprogram.com
Pour les étudiants nationaux, la grille tarifaire est la suivante :

Année universitaire 2020/2021	Droits d'inscription*
Non-boursiers et échelon 0 bis	2 940,00 €
Boursiers CROUS échelon 1	2 700,00 €
Boursiers CROUS échelon 2	2 300,00 €
Boursiers CROUS échelon 3	1 900,00 €
Boursiers CROUS échelon 4	1 500,00 €
Boursiers CROUS échelon 5	1 200,00 €
Boursiers CROUS échelon 6	900,00 €
Boursiers CROUS échelon 7	700,00 €

* Possibilité de régler les droits d'inscription en 3 paiements échelonnés.

Une exonération des droits est possible sous réserve de remplir les critères d'éligibilité et d'un avis favorable de la commission.

PRÉPAS AUX ÉCOLES D'ART

UNE ANNÉE EN IMMERSION

Durant l'année de préparation aux écoles d'art, les candidats sont encouragés à se constituer un dossier artistique, à nourrir leur culture et à défendre leurs choix. Avec les concours en ligne de mire.

PAR MATHIEU OUI

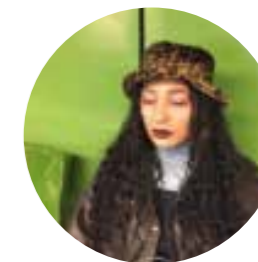


D

ix heures du matin en ce mardi 16 octobre, un grand bâtiment moderne à Saint-Ouen dans le nord de Paris, non loin du marché aux puces. C'est dans ce vaste espace lumineux en rez-de-chaussée que les étudiants de la promotion Civetta de la Via Ferrata, la prépa de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Paris, passent la plupart de leur temps. Morceaux de bois en attente d'être sculptés, mobile suspendu déployant des tirages sur film plastique, affiches et dessins aux murs, grandes tables encombrées d'ordinateurs et de matériels divers... : il règne ici un désordre de bon aloi. Des jeunes avec un mug fumant à la main ont le visage encore un peu ensommeillé. Michaël Jourdet, l'enseignant, tente de les réveiller en faisant l'appel. Pour ce jour de rendu de l'atelier de pratique artistique, les absents sont nombreux. Sur les vingt-cinq inscrits, une dizaine ne sont pas là. L'une des élèves s'est fait excuser pour son retard : elle « finit ses courses de matériel au magasin de bricolage ». Après seulement quelques semaines de cours, la pression monte d'un cran. Dans deux jours aura lieu le premier oral blanc, simulant l'entretien du concours face à un jury d'enseignants. « Nous allons évaluer leur façon de sélectionner et de présenter leurs travaux : comment ils expliquent leur production ou quels sont les artistes qu'ils donnent en référence », explique Michaël.

LA PRATIQUE ARTISTIQUE AU CŒUR
Pour l'heure, place à l'exercice de rendu. À tour de rôle, chacun doit présenter pendant cinq minutes une dizaine de visuels autour de la notion de protocole. Kim, 17 ans, a choisi une

technique de tirage photographique à base d'un procédé chimique, la chromoskedasic. Le professeur souligne l'intérêt de ce procédé pour son rendu aléatoire, mais il remarque que la jeune étudiante a déjà utilisé cette méthode pour un précédent exercice autour du thème du rebond. « Attention à ne pas t'enfermer dans ton domaine, conseille Michaël. Pour enrichir ta



"S'ENTRAÎNER À L'ÉPREUVE ORALE"

« Les exercices d'expression orale en prépa m'ont été très utiles car l'oral du concours compte pour 50 % de la note. Il est très important et les candidats négligent souvent cette épreuve. Avant ma prépa aux Beaux-Arts de Marseille, j'avais quelques difficultés pour m'exprimer ou expliquer mes projets et les professeurs m'ont réellement entraînée. En première année, le cursus artistique demande beaucoup d'autonomie et nous sommes énormément livrés à nous-mêmes. Cette année préparatoire nous permet de savoir si cette voie nous correspond vraiment. Les professeurs arrivent à cerner les profils et à nous réorienter s'ils pensent que nous n'avons pas les capacités à nous diriger vers les beaux-arts. Je conseille donc de les écouter et, si vous voulez faire une école d'art, alors soyez impliqué ! »

• Sirine Mokdès, 21 ans, en 3^e année aux Beaux-Arts de Marseille dont elle a suivi la classe prépa.



Retrouvez notre guide des écoles d'art sur Internet

Étudiants, parents : L'Œil a mis en ligne, pour vous, un guide gratuit des écoles d'art classées par formations en France, en Suisse et en Belgique. <http://goo.gl/3nwN5E>





"DES COURS D'EXCELLENTE QUALITÉ"

« J'ai fait un bac littéraire au lycée Henri IV et, au départ, je visais plutôt une prépa littéraire. Je ne pensais pas m'engager dans l'art mais j'ai changé d'avis au dernier moment. C'est mon professeur d'arts plastiques au lycée, qui enseigne aussi dans cette prépa, qui m'en a parlé. J'apprécie l'organisation très différente du système scolaire français, très hiérarchisé. Ici, les élèves sont très autonomes et les rapports humains sont différents par rapport au lycée. Il y a beaucoup de dialogue avec les enseignants qui se montrent très disponibles pendant les cours ou par e-mail. Les cours sont d'excellente qualité, et les différents niveaux des élèves sont tirés vers le haut. Je pratique la photo, la vidéo, le dessin et l'écriture et j'envisage de passer les concours des Beaux-Arts de Paris et de la Villa Arson à Nice. »

• Zoé Bernardi, 18 ans, inscrite à la prépa Via Ferrata de l'ENSBA

« pratique, il faut que tu t'aventures vers un terrain moins confortable comme la performance ou la vidéo. » Occupant trois jours de la semaine, les ateliers de pratique artistique (dessin, peinture, sculpture, volume, photo, vidéo, etc.) constituent un élément central de l'enseignement à la Via Ferrata. À travers la multitude de productions réalisées au cours du premier semestre, il s'agit à la fois de se familiariser avec la pratique artistique et, très concrètement, de se constituer un dossier artistique. Celui-ci sera présenté lors des concours d'entrée aux écoles d'art. L'objectif est qu'il soit à la fois le plus riche possible et le mieux à même de refléter la créativité de son auteur, sa personnalité. « En arrivant

ici, nous nous attendions tous à suivre des ateliers de peinture ou de sculpture, témoigne Maïlys, 18 ans. En fait, les enseignants ne nous apportent pas de technique, nous sommes très libres. » « La technique arrivera plus tard, quand nous serons à l'école », renchérit Marc-Aurèle, 20 ans.

Certes, les étudiants sont libres de produire ce qu'ils veulent, mais ils doivent toujours s'efforcer de donner du sens, d'expliquer leur démarche, chacun est d'ailleurs encouragé à poser des questions ou à donner son avis sur la production des autres élèves, tant sur le fond que sur la forme. « Il y a beaucoup d'entraide entre nous, souligne Marc-Aurèle. On se montre nos travaux et on se conseille les uns les autres ; on se donne des références. »

UN PROGRAMME COMPLET

En complément des ateliers de pratiques artistiques, l'enseignement à la Via Ferrata comprend des cours d'histoire de l'art, de dessin d'après modèle vivant, d'initiation au traitement numérique et aux techniques de publication, du multiple, de l'édition et du livre d'artistes. Au total, les étudiants ont 35 heures hebdomadaires de cours. La plupart des classes prépas fonctionnent sur cette alternance entre

1_Étudiants de la classe préparatoire Via Ferrata de l'ENSBA. ©Photo : Hay.

2_Cours de peinture de la classe préparatoire du service Arts Visuels de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. © Grand Paris Sud.

3_La classe préparatoire de l'École d'art du Beauvaisis, Beauvais. © Photo : École d'art du Beauvaisis.



3



"L'OCCASION DE COMMENCER À MONTRER SON TRAVAIL"

« La prépa est essentielle pour constituer un dossier artistique, organiser sa pensée et établir ce que l'on veut faire dans une école d'art. La prépa des Arcades est un lieu à taille humaine, avec une dynamique de travail collectif, et où l'on peut nouer des liens et s'entraider. C'est aussi une année où l'on commence à montrer son travail aux autres, aux enseignants et aux élèves, et où l'on se confronte à la critique, positive ou négative. On y parle d'art et on s'intéresse à d'autres pratiques. Auparavant, je faisais essentiellement du dessin et de l'écriture. J'ai pu essayer le volume, le moulage, la sérigraphie et la photo argentique. Alors que je m'intéressais surtout à l'histoire de l'art classique, j'ai découvert des artistes et des pratiques contemporaines comme la performance. »

• Elisabeth Banom, 24 ans, en 3^e année aux Beaux-Arts de Cergy, ancienne étudiante de la prépa des Arcades.

■ enseignement pratique et apport théorique, avec aussi des travaux collectifs et des séances de workshop, des semaines dédiées à un thème ou à une réalisation. Certains établissements sont un peu plus orientés vers les arts appliqués ou le graphisme, ou mettent en valeur certains matériaux, comme à Beauvais (textile, matériaux souples et céramique). De nombreuses activités complémentaires sont généralement proposées par les prépas, telles que des visites d'expositions ou d'ateliers d'artistes, voire des stages. Sur le blog de la prépa des Beaux-Arts de Marseille, les

élèves peuvent diffuser des images des visites d'expositions et des workshops thématiques auxquels ils participent.

UN AN DE MATURATION

L'autre intérêt de cette année préparatoire est de permettre de vérifier que l'on est bien fait pour ces études artistiques et d'affiner son projet. À travers les discussions avec les enseignants, les contacts avec les anciens ou les visites d'écoles, chacun va aussi pouvoir cibler l'établissement qui correspond le mieux à son profil et à son envie. « La plupart de nos profs



sont soit enseignant en école d'art soit d'anciens diplômés. Ils peuvent donc nous expliquer le mode de fonctionnement de leur établissement », remarque Élisabeth Banom, ancienne préparatoire et aujourd'hui en troisième année à l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy. Côté de ces enseignants tous les jours permet de recueillir des informations précieuses sur les spécificités de telle ou telle école. « L'autonomie requise dans une école comme celle de Cergy est très supérieure à celle demandée en première année aux Beaux-Arts de Lyon par exemple », constate Emmanuel Hermange, directeur de la prépa d'Issy-les Moulineaux Les Arcades. « Si un jeune est plutôt d'un caractère réservé, le choix d'une petite école lui permettra d'avoir une meilleure impulsion », ajoute Michaël Jourdet. Les anciens élèves des prépas sont aussi régulièrement sollicités pour conseiller les nouveaux, répondre à leurs questions, voire les héberger lors des concours. Chaque année, par exemple, Les Arcades organise une journée des anciens durant laquelle ces derniers sont invités à venir présenter leur parcours et leur école. Il arrive aussi que certains se rendent compte qu'ils font fausse route et préfèrent abandonner au bout de quelques mois ou se réorienter. « Chaque année, nous avons des élèves qui se découvrent un profil plus orienté en arts appliqués, par exemple l'animation ou le graphisme. D'autres se réorientent vers des études plus théoriques comme l'histoire de l'art », observe Nicolas Pilard, coordinateur

et enseignant à l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée (ESADMM).

PRESSION À L'ENTRÉE

L'existence des prépas répond à la forte sélection qui s'exerce à l'entrée des écoles d'art. En 2018, ils étaient ainsi 2 135 inscrits à concourir à l'entrée de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD) de Paris pour 74 admis, soit un taux de sélection de 3,4 %. Certes, toutes les écoles n'affichent pas la même sélectivité mais, compte tenu de la forte demande, les classes prépas artistiques ont de beaux jours devant elles. « Sur les quelque 2 000 nouveaux inscrits chaque année dans les écoles supérieures d'art, les prépas publiques en forment 550 », estime Emmanuel Hermange, qui dirige l'association des prépas publiques. Une estimation qui explique la part importante du secteur privé. Pour répondre à la demande, de nouvelles créations de classes publiques sont annoncées. C'est ainsi que l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire doit ouvrir, à la rentrée 2019, une classe préparatoire d'une soixantaine de places sur le site de Saint-Nazaire. Elle devrait accueillir des étudiants nationaux et internationaux qui suivront 30 heures de cours hebdomadaires, dont des cours de langue (anglais pour les nationaux, français pour les internationaux). De son côté, l'école municipale d'arts plastiques de Vitry envisage également d'ouvrir à la rentrée prochaine une formation préparatoire pour 12 à 15 élèves. « L'école d'art dispose d'un contexte artistique riche avec la présence sur notre ville du MAC VAL et de la galerie municipale Jean Collet », explique la directrice Élisabeth Milon. Cette prépa au tarif accessible devrait permettre de répondre aux besoins de formation des jeunes issus de milieux populaires, voire à certains élèves de l'école de poursuivre leur parcours dans des études artistiques. —

4 Étudiant de la classe préparatoire des Arcades accrochant ses dessins pour une présentation.
© Les Arcades, Issy-les-Moulineaux.



"CRÉER DE FAÇON PERTINENTE"

« Les professeurs sont très rigoureux avec nous et prennent en compte notre individualité. Chacun nous donne son ressenti sur notre travail. Ces différents avis sur notre production nous permettent de faire notre propre chemin, en piochant ici et là. La plupart des cours reposent sur notre production : les profs ont tendance à adapter le contenu de leurs interventions à ce que l'on produit. Par exemple, si nous sommes plusieurs à travailler en photographie, ils vont se pencher plus sur ce médium. Nous sommes poussés à beaucoup produire, mais avec toujours en parallèle une réflexion sur ce que l'on fait. On nous encourage à créer des choses pertinentes, à ne pas être dans une production machinale. Cette formation nous permet de mieux comprendre l'art et d'avoir un regard personnel plus percutant sur ce que l'on fait. »

• Marc-Aurèle Ngoma, 20 ans, inscrit à la prépa Via Ferrata de l'ENSBA.

10/ QUESTIONS POUR BIEN CHOISIR SA PRÉPA AUX ÉCOLES D'ART

Voici dix questions clés pour se repérer dans l'univers des prépas aux écoles d'art, savoir ce qu'on attend d'un candidat à l'entrée et comment choisir la sienne.

PAR MATHIEU OUI



1/ Quels sont les différents types de prépas ?

En matière d'offre, on distingue les classes prépas à temps plein délivrées par les écoles d'art (supérieures ou municipales), celles délivrées par les lycées et les filières privées. Il existe également des formules plus souples sous la forme de cours hebdomadaires ou de stages, mais elles n'offrent pas la même immersion en profondeur. *A contrario* des filières privées qui intègrent plusieurs dizaines, voire des centaines d'inscrits, les prépas publiques mettent en avant leurs effectifs à taille humaine, de vingt à trente élèves, ce qui facilite un suivi individualisé. On en trouve une vingtaine réparties sur toute la France. Les classes préparatoires aux études supérieures – classes d'approfondissement en arts plastiques (CPES-CAAP) sont proposées en lycées publics et privés sous contrat. On en compte une dizaine. Conventionnées avec des départements arts à l'université, elles permettent d'accéder au statut étudiant et de valider le niveau L1 de licence, utile pour élargir la poursuite des études et sécuriser le parcours des étudiants. ▀

5_Étudiante de la classe préparatoire du service Arts visuels de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.
© Grand Paris Sud.

6



■ « Ces classes peuvent convenir à un étudiant qui cherche à être très encadré et à rester dans le système du lycée », estime Emmanuel Hermange, président de l'Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPÉA). « Au sein d'une école d'art, l'élève de prépa sera dans un environnement plus transversal et plus autonome. »

2/ Quel est le profil des étudiants intégrés en prépa ?

Si le bac est requis, il n'est pas précisé de série en particulier. Dans les faits, on retrouve en majorité des bacheliers généraux, prédisposés par leur culture générale et leur entraînement à l'écrit. Des dérogations existent pour les non-bacheliers. Quelques rares filières ne comportent pas de limites d'âge, c'est le cas notamment des Ateliers beaux-arts de la Ville de Paris qui accueillent chaque année des étudiants plus âgés.

3/ Quelles sont les qualités attendues ?

Si l'on considère la prépa comme l'antichambre d'une école d'art, un candidat à l'entrée doit faire preuve d'un goût marqué pour l'art. Celui-ci se mesure à la fois en termes de pratique régulière et diversifiée et aussi d'une grande curiosité pour le domaine. « Lors d'un entretien, un jeune doit transpirer la passion pour ce qu'il vise », résume Olivier Di Pizio, coordinateur de la classe prépa des Ateliers beaux-arts de la Ville de Paris.

Il n'est en revanche pas nécessaire d'être un as du dessin pour intégrer une telle filière. « Il y a un niveau minimum requis dans la plupart des écoles, mais il ne s'agit pas d'un dessin académique, plutôt d'une pratique régulière et naturelle », observe encore Olivier Di Pizio. Pour rassurer ceux qui ne se sentiraient pas à l'aise en dessin, le site Internet de la prépa d'Angoulême précise que « la formation propose de nombreuses heures de dessin pour progresser » et qu'« il existe de nombreux moyens d'expression à part le dessin ». En revanche, et

quel que soit le médium choisi, il est important de « faire montre d'une pratique régulière (photographie, collage, couture, volume, etc.) ».

« Nous préférons les dossiers artistiques qui ne sont pas parfaits techniquement, mais dans lesquels on sent une forte personnalité artistique », prolonge Luc Chopplet, coordinateur de la classe prépa Via Ferrata. « Lors de l'entretien, la question de l'appétit culturel est très importante, renchérit son collègue Nicolas Pilard, en charge de la prépa des beaux-arts de Marseille. Le jury a besoin de sentir une motivation forte pour le domaine de l'art, tant en termes de pratiques artistiques concrètes que d'intérêt pour le champ de l'art en général. Il faut aussi montrer une connaissance succincte de la réalité du secteur. On observe régulièrement des malentendus, par exemple avec des étudiants qui s'intéressent au tatouage. » Il est donc plus que recommandé de se rendre aux journées portes ouvertes des écoles, pour avoir un minimum d'informations sur le contenu et la réalité de ces études.

4/ À quelles écoles préparent-elles ?

Elles visent en priorité les écoles supérieures d'art et de design françaises et leurs homologues européennes. Certaines filières proposent des spécificités à l'instar des Ateliers beaux-arts de la Ville de Paris avec ses trois options : Architecture/design d'espace, pour les écoles supérieures d'architecture et du paysage ; l'option Art, pour les écoles supérieures d'art et d'arts décoratifs, et l'option Images, pour les écoles spécialisées dans ce domaine (Gobelins, École nationale supérieure de la photographie d'Arles, La Cambre, Tournai). Les ateliers préparatoires de l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) ouvrent à un champ plus large que les seuls concours des écoles des beaux-arts. La filière vise

6 et 7_Classe préparatoire des Beaux Arts de Marseille. ©ESADMM.

8_Cours de photographie aux Arcades, classe préparatoire d'Issy-les-Moulineaux. ©LesArcades.

aussi les établissements d'arts appliqués, notamment dans le domaine du graphisme et du cinéma d'animation. Par ailleurs, il est à noter que les enseignants incitent généralement les élèves à présenter plusieurs concours, trois ou quatre au minimum.

5/ Peut-on intégrer une école étrangère après une prépa en France ?

Chaque année, quelques élèves issus de prépas sont admis dans une école d'art européenne telle que la Haute école d'art et de design (HEAD) à Genève, l'ECAL à Lausanne, La Cambre à Bruxelles, l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, la Central Saint Martins à Londres. En 2018, sept étudiants de la prépa des Arcades ont été reçus à la Gerrit Rietveld Academie d'Amsterdam. Bien entendu, et en dehors des écoles francophones, la maîtrise de l'anglais ou de la langue du pays d'accueil est un prérequis pour intégrer ces établissements.

6/ Comment se déroule le recrutement à l'entrée ?

Les modalités peuvent différer d'un établissement à l'autre. Le recrutement comprend généralement un dossier de candidature (avec les éléments administratifs et une lettre de motivation) et la présentation d'un dossier de travaux personnels. Certains établissements procèdent en deux étapes : dossier artistique pour l'admissibilité, puis entretien

pour l'admission. D'autres proposent des écrits et des épreuves plastiques. À l'École d'art de GrandAngoulême, le recrutement se déroule uniquement sur entretien autour de la présentation d'un dossier de travaux et de recherches personnels. À la Via Ferrata, la première étape du recrutement consiste dans l'envoi d'un dossier artistique de 10 travaux et d'un dossier administratif. Sur quelque 350 dossiers reçus, environ 70 sont convoqués à la seconde étape, l'entretien oral, qui permet de ■

7



▀ déterminer les 25 inscrits. Variable d'une prépa publique à l'autre, le taux de sélection s'établit entre 10 et 30 %.

7/ Quel est le taux d'intégration en école d'art à l'issue d'une prépa ?

« Pour ceux qui vont au bout d'une classe prépa publique, 90 % intègrent une école », assure Emmanuel Hermange, président de l'APPÉA. Plusieurs établissements affichent leur taux de réussite ou les écoles obtenues par leurs étudiants, sur leur site Internet. Pour la classe des Arcades à Issy-les-Mouli-

neaux, par exemple, les 32 étudiants ont réussi 98 concours en 2017-2018, soit une moyenne de 3 concours par étudiant. Les taux de réussite vont de 27 (Beaux-Arts de Paris) à 100 % pour certaines écoles (Reims, Saint-Étienne, Quimper). De son côté, la Via Ferrata de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Paris enregistre 92 % de réussite à au moins un concours en 2017-2018. « Attention aux établissements qui communiquent des chiffres absolus et non de réels taux d'intégration », met en garde Emmanuel Hermange.

8/ Existe-t-il des dispositifs spécifiques pour les élèves boursiers ou favorisant l'égalité des chances ?

La prépa Via Ferrata a été créée en 2016 au sein de l'École nationale supérieure des beaux-arts pour faciliter l'accès aux études supérieures artistiques à un large panel d'élèves issus de la diversité sociale, géographique et culturelle de la région Île-de-France. Les élèves boursiers sont exonérés des frais d'inscription. La Fondation Culture & Diversité organise par ailleurs, en partenariat avec 17 écoles d'art, un programme « égalité des chances » à destination de lycéens d'origine modeste. En février 2018, à l'École supérieure d'art et de design d'Orléans, 27 élèves de terminale ont pu suivre différents ateliers (photographie, peinture, modelage et graphisme), afin d'approfondir leurs connaissances et leur maîtrise technique. Le programme comportait aussi des visites culturelles et des entretiens d'orientation.

9/ Comment se repérer dans l'offre de prépas privées ?

On compte une large offre d'établissements privés préparant aux concours des écoles d'arts, situés à Paris et en régions. Certains établissements ont choisi de se spécialiser dans les prépas (Ateliers de Sèvres, Prép'art), quand d'autres proposent ensuite un cursus complet après cette première année. Dans ce cas, la prépa peut être une façon pour l'établissement de prérecruter des élèves. Il est recommandé de venir aux journées portes ouvertes, de vérifier que les tarifs annoncés sont tout compris. Certaines prépas communiquent leurs taux de réussite aux concours, à mettre en relation avec le nombre d'élèves inscrits qui se comptent parfois en centaines.

10/ Combien coûte une année préparatoire ?

Dans l'enseignement public, la fourchette de prix varie de 275 euros à Beaune à un peu plus de 2 000 euros à Évry et à Issy, et jusqu'à 3 000 euros à Lyon. Plusieurs petites prépas en régions facturent moins de 1 000 euros les frais de scolarité à l'année. En ce qui concerne le secteur privé, ces frais s'envolent, entre 7 000 et 9 000 euros l'année auxquels s'ajoutent des frais d'inscription (de 350 à 450 euros). Il est toujours bon de vérifier si les prix communiqués par les établissements comprennent ou non les frais de matériel. —



L'Association nationale des classes prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPÉA) : www.appea.fr

L'Association nationale des écoles d'art : www.andea.fr/fr/formations/060613-classes-preparatoires

Programme « égalité des chances » : www.fondationcultureetdiversite.org



**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DE 2^{ème} CATÉGORIE**

SESSION 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1 (concours externe)
Coefficient : 3 (concours interne)

VERSO

SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES

Ne retournez que suite au signal du responsable de salle

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 40 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.